

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de juin à 19 H 00

OBJET : JEUNESSE, EDUCATION ET SPORTS

Conservatoire à Rayonnement Communal : signature d'une convention avec le Lycée Van Gogh pour la mise en place d'un partenariat avec le Conservatoire à rayonnement communal dans le cadre de l'option « Musique » élargie à l'option « Théâtre »

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **19 juin 2026**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, Maire**

N°2026/105

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. RAVIER, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE, M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, *Adjoint au Maire*

M. CARON, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE, M. KNOBLOCH, Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT, M. DUMAINE, Mme MANS, M. RUTH, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI, M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUH, Mme CAUZARD, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO, Mme ROUSSEAU, *Conseillers Municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DEHAS

(pouvoir à Mme DUTERTRE MAILLET)

Mme CHESNEAU

(pouvoir à M. DUC)

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

(pouvoir à Mme APARICIO TRAORÉ)

M. BLANCHARD

(pouvoir à M. LAROZE)

M. BATTON

(pouvoir à Mme LACOUTURE)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 29 JUIN 2026

Publiée le : 30 JUIN 2026

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délai et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

JEUNESSE, ÉDUCATION ET SPORTS

Conservatoire à Rayonnement Communal : signature d'une convention avec le Lycée Van Gogh pour la mise en place d'un partenariat avec le Conservatoire à rayonnement communal dans le cadre de l'option « Musique » élargie à l'option « Théâtre »

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

VU l'avis de la Commission Jeunesse, Éducation et Sports, du 16 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT le souhait de soutenir la politique éducative en direction des jeunes ;

CONSIDÉRANT le partenariat établi entre le Conservatoire à Rayonnement Communal et le lycée Van Gogh depuis 2024, dans le cadre de l'option « Musique » avec un élargissement à l'option « Théâtre » pour les élèves de la seconde ;

CONSIDÉRANT que cette convention s'appuiera sur des objectifs partagés qui sont :

- La valorisation du lycée et de l'option musique afin d'aller vers une spécialité « Musique » dans le cadre du diplôme du baccalauréat,
- La visibilité de la pratique musicale des élèves,
- La participation à la vie culturelle de la commune,

CONSIDÉRANT que l'élargissement à la classe option « Théâtre » permettra de proposer à ces élèves l'auditorium du Conservatoire comme lieu de restitution pour leur représentation annuelle ;

CONSIDÉRANT la volonté de renouveler ce partenariat au titre de l'année scolaire 2026-2027,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité des suffrages exprimés (35 voix),

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le lycée Van Gogh et le Conservatoire à Rayonnement Communal dans le cadre de l'option « Musique », élargie à l'option « Théâtre » au titre de l'année scolaire 2026-2027 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer avec le lycée Van Gogh ladite convention, jointe en annexe, pour l'aide au développement de l'option « Musique » du cursus scolaire des élèves de la seconde à la terminale avec un élargissement à l'accueil des élèves de l'option « Théâtre » pour leur représentation annuelle au sein de l'auditorium du Conservatoire.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**